

**Les syndiqués de
la région appuient
les grévistes:
\$69,735
en dons depuis
un mois**

**Les travailleurs
de l'Hôpital d'Alma
luttent pour sauver
leurs emplois
et garantir la qualité
des services aux malades**



SOGSABEC

VUE PAR UN GREVISTE



En 1974, deux avocats et un administrateur fondaient une société nommée SOGSABEC, ce qui signifie Société de gestion en services alimentaires du Québec.

Elle est déjà installée dans quelques hôpitaux du Québec, à Jonquière et Drummondville, par exemple. A la suite d'une étude qui a duré une journée, cette firme a présenté au Conseil d'administration les résultats d'une étude très sommaire du service alimentaire.

La direction de l'hôpital avait refusé la collaboration du syndicat, qui proposait que l'évaluation du service alimentaire se fasse conjointement. "Vous n'êtes pas compétents", avait dit le directeur général, le Dr Marcel Perron.

En voulant imposer de force la présence de cette firme, la direction de l'hôpital d'Alma a poussé les employés à lutter pour préserver leurs emplois et, en se basant sur les expériences de SOGSABEC dans d'autres institutions, à défendre le droit des malades à une bonne alimentation.

LES RESULTATS

Les syndiqués soutiennent que, contrairement aux affirmations de la direction de l'hôpital, l'arrivée de cette firme se traduirait par une diminution de personnel, par une détérioration du climat de travail, par la préparation de menus inappropriés pour des malades et par une présentation plus ou moins appétissante des repas.

Les syndiqués d'Alma ne sont pas les seuls à soutenir que ces résultats seraient atteints.

La présidente du Syndicat des infirmiers et infirmières de l'hôpital de Chicoutimi (SPIQ), Mme Diane Bérubé, déclarait en effet: "Durant les quatre premiers mois, il semble que ça va mais par la suite, la qualité des repas de même que la quantité diminuent au point de devenir inacceptables".

Le directeur général du Conseil d'administration de l'hôpital de Jonquière, M. Bertrand Girard, disait de son côté au président du syndicat des employés que s'il avait été là à l'époque où SOGSABEC a été engagé à Jonquière, cette firme ne l'aurait jamais été.

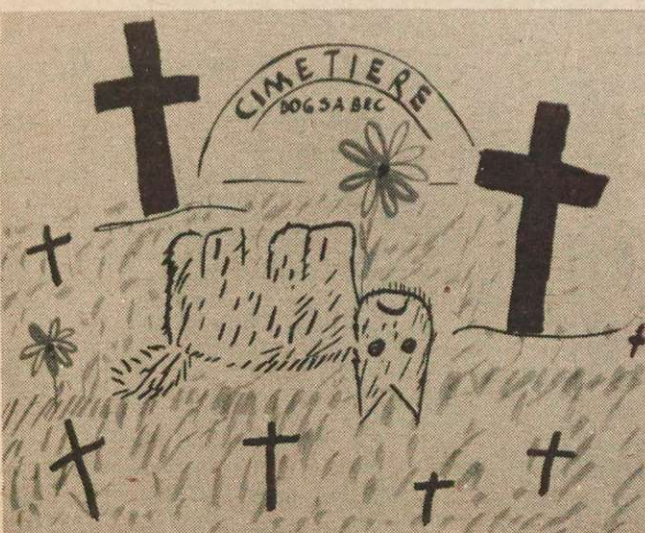
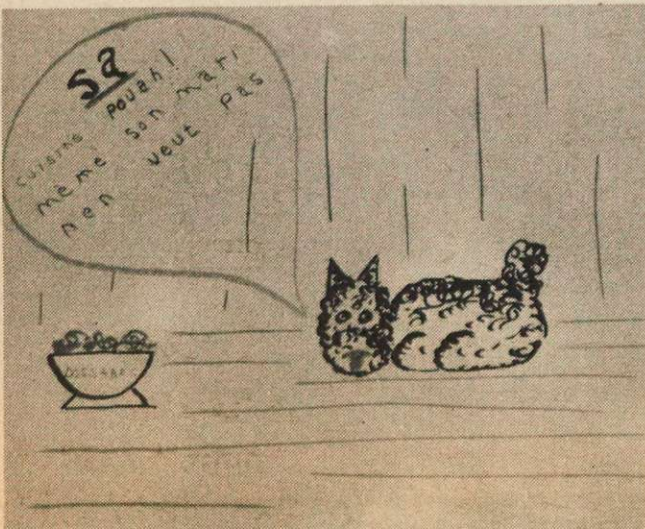
Bien plus, le 15 janvier, la direction de l'hôpital de Jonquière doit étudier une proposition visant à retirer à cette firme la gestion de ses services alimentaires.

POURQUOI?

Il faut donc se demander pourquoi le Conseil d'administration de l'hôpital d'Alma tient tellement à confier les services alimentaires à SOGSABEC.

La seule réponse valable serait que la direction de l'hôpital tient à réaliser des économies. Mais ces économies, elle veut les réaliser sur le dos des employés et des malades.

Cela, les employés ne l'acceptent pas.



Bars, cabarets, terrains d'amusement, commerce de bijoux...

Quand on lit les "objets pour lesquels la compagnie" (SOGSABEC) a été constituée, ainsi que le décrit le document du ministère des Institutions financières, on n'est guère rassurée. Constatez par vous-mêmes.

Les objets pour lesquels la compagnie est constituée sont les suivants:

- Acheter, louer, vendre, administrer et exploiter des établissements dans le domaine de l'alimentation tels que salles à manger, cafétérias, restaurants, bars, cabarets;
- Exercer le commerce de traiteurs en alimentation pour fins domestiques, commerciales, industrielles et institutionnelles;
- Exercer le commerce de l'achat, de la vente et de la transformation d'aliments comprenant nourriture et breuvages et des produits connexes à l'alimentation tels que vaisselle, ustensiles, équipements de cuisine, mobiliers, articles d'hygiène, tant en gros qu'au détail de même que pour importation et exportation;
- Exercer le commerce de distributrices automatiques de denrées alimentaires et autres menus articles;
- Acheter, louer, vendre, administrer et exploiter des établissements dans le domaine de l'hôtellerie tels que auberges, hôtels, motels;
- Exercer le commerce de la vente d'articles d'artisanat, maroquinerie, bijoux, tissus et vêtements de toutes sortes;
- Acheter, louer, vendre, administrer et exploiter des terrains d'amusement et de sport de toutes sortes.
- Agir à titre de conseillers en administration et à cette fin, concevoir, proposer et administrer des programmes ou méthodes d'organisation, de réorganisation, d'administration, de publicité et de relations extérieures auprès d'entreprises de toutes sortes et plus spécialement dans le domaine de l'alimentation, et retenir à cet effet les services d'experts appropriés."



«Les employés vont rentrer à l'hôpital sur le ventre et affamés».

Au lieu de négocier avec les employés, le directeur du Conseil d'administration de l'hôpital d'Alma, le Dr Marcel Perron, préfère se promener dans la ville en faisant ce genre de réflexions...

Qui est de bonne foi?

Voici le texte intégral de ce qu'on a appelé «le rapport des maires». C'étaient en fait quatre personnes qui ont tenté de trouver une solution au problème.

Après avoir entendu les deux parties en présence, au cours d'une rencontre à l'hôtel de Ville d'Alma le 31 décembre 1977, les personnes suivantes:

MM. Jacques Brassard, député du Lac St-Jean
Gabriel Fortin, maire d'Alma
Robert Gagnon, préfet du Comté du Lac St-Jean Est
Adrien Tremblay, préfet suppléant dudit Comté

soumettent aux deux parties en cause la proposition suivante:

1) Les deux parties conviennent que la durée du contrat liant le Conseil d'Administration de l'Hôpital d'Alma à la firme SOGSABEC n'excèdera pas TROIS (3) MOIS, période jugée suffisante pour procéder à une étude des services alimentaires de l'hôpital d'Alma; la clause 2 du contrat sera appliquée dans le délai requis. (avis de 30 jours pour résiliation).

2) Au cours de cette période de trois (3) mois, le contrat, en étant un de consultation, en conséquence la firme SOGSABEC devra se limiter à procéder à une analyse des services alimentaires tels qu'ils fonctionnent, sans remplir aucun rôle de gestion.

3) Les deux parties conviennent, qu'au cours de cette période de consultation, aucun changement ne sera introduit à quelque niveau que ce soit des services alimentaires de l'hôpital d'Alma.

4) A la fin de cette période, la firme de consultants SOGSABEC remettra son rapport à qui de droit.

Nous espérons que les parties en cause prendront en sérieuse considération cette proposition et qu'elle pourra servir de base à un règlement du conflit.

Jacques Brassard,
député du Lac St-Jean

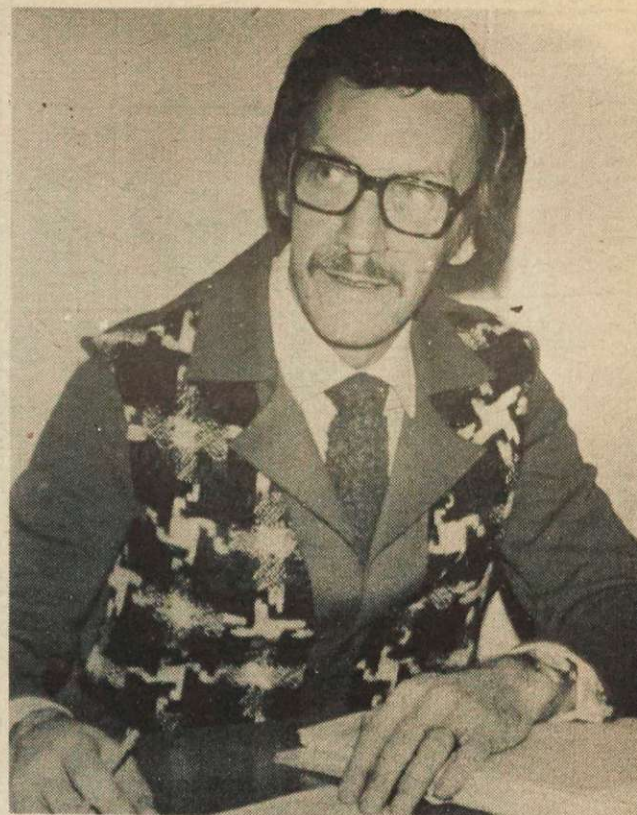
Gabriel Fortin,
maire de Ville d'Alma

Robert Gagnon,
préfet du Comté de Lac St-Jean Est

Adrien Tremblay
préfet suppléant du Comté de Lac St-Jean Est

Alma,
le 31 décembre 1977.

- Le 31 décembre, le rapport était remis aux parties
- Le 4 janvier, le Dr Marcel Perron rejette le rapport
- Le 5 janvier, par un vote de 197 à 6, le syndicat l'accepte



Gaétan Blouin, conseiller syndical à la Fédération des Affaires sociales (CSN). «Contrairement aux déclarations du Dr Marcel Perron, nous devons affirmer que le syndicat n'a jamais refusé de services essentiels de quelque nature que ce soit. Nous avons offert les services essentiels en radiologie que la direction a

refusés, les trouvant insuffisants. Nous avons offert un technicien ou une technicienne en radiologie en disponibilité sur chaque quart de travail et ce, sept jours par semaine pour les patients non transférables. Nous tenons à préciser qu'aucun autre service essentiel ne nous a été demandé».

Le 11 janvier, le syndicat demandait au ministère du travail de nommer un médiateur dans le conflit. Le lendemain, la direction de l'hôpital faisait la même demande. Ce conflit se réglera par la négociation.

Qui est de mauvaise foi?

Les médecins responsables de la hausse des coûts



Pourquoi veut-on faire payer les petits?

- Denise Leduc, présidente du Conseil Central

S'appuyant sur une étude effectuée par deux spécialistes de la Régie de l'assurance-maladie du Québec, la présidente du Conseil central des syndicats nationaux du Saguenay-Lac St-Jean, Mlle Denise Leduc a accusé la direction de l'hôpital d'Alma de vouloir faire des économies sur le dos des travailleurs et des malades alors que les vrais responsables de la hausse des coûts dans le secteur de

la santé sont les médecins. En effet, de 1971 à 1975, le coût des services demandés par les malades augmentait de 34 pour cent. Pendant la même période, la hausse des coûts induits par les médecins a été de 63 pour cent.

«Il ne faut pas oublier non plus, a souligné Mlle Leduc que le dernier rapport de la Régie de l'assurance-maladie nous démontrait que

si le salaire moyen des médecins québécois s'établissait à \$46,898. pour l'année 1976, les médecins de la région du Saguenay-Lac St-Jean se classaient au premier rang en ce qui a trait aux revenus, avec une moyenne de \$57,681.»

Mlle Leduc s'en est pris aux éditorialistes qui pontifient du haut de leur vérité. «Ces gens là ne peuvent admettre que des hommes

et des femmes d'Alma puissent avoir la maturité nécessaire pour décider eux-mêmes ce qui est bon ou mauvais pour eux. Il faut toujours qu'ils voient derrière les actions syndicales toutes sortes de manipulations. C'est leur problème», a conclu la présidente du Conseil central en assurant les grévistes d'Alma de tout le soutien de l'organisme qu'elle préside

Appui massif de la région aux grévistes de l'hôpital d'Alma

par Gilles Paradis
CHICOUTIMI — Pratiquement

tout le domaine du secteur des affaires sociales a été perturbé, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, hier,

alors que des débrayages allant d'une heure à deux heures et trente se sont produits, par mesure de so-

lidarité avec les 350 syndiqués de l'Hôpital d'Alma en grève depuis maintenant six jours.

Il a indiqué que le gouvernement du Québec poursuit sa politique de réduire les budgets de fonctionnement des hôpitaux. Ceci a pour effets directs de diminuer la quantité et la qualité des services offerts à la population. À l'Hôpital d'Alma, cette politique s'est concrétisée par le non-remplacement d'un certain nombre de postes à la suite de départs volontaires ou de mises à la retraite d'employés ou par le non-remplacement de personnel malade ou en vacances.

Ce débrayage fait suite à la décision prise aux états généraux, lundi soir, à Alma, et des débrayages du genre sont prévus tous les jours de la semaine jusqu'à ce que le conflit d'Alma ne se règle.

Seulement quelques foyers de vieillards de moindre importance ont été épargnés des débrayages et dans le secteur des affaires sociales on a précisé que même si le président de l'AHPO, M. Maurice Cardinal, disait que c'était des grèves sauvages, on a nie que l'action soit coordonnée sur le plan provincial. Dans la région, a dit M. Edgar Lavoie, il faut admettre que l'action est réellement coordonnée.

M. Lavoie, un conseiller syndical des affaires sociales, a ajouté que une rencontre, jeudi, avec le sous-ministre Jean Meloche serait significative en ce qui regarde les

Parlant de la firme Sogsabec qui est le point central du conflit à l'Hôpital d'Alma, le président du syndicat a dit que l'expérience de l'embauche de cette firme de gestion en service alimentaire se traduit par une diminution du personnel à moyen terme, par la détérioration du climat de travail par la confection de menus inappropriés à des malades, par une diminution de la quantité des aliments servis tant aux malades qu'au personnel, par une présentation plus ou moins appétissante des repas aux malades.

En date du 12 janvier, les employés en grève de l'hôpital d'Alma avaient reçu de différents syndicats de la région pas moins de \$69,735.39 depuis le début du conflit.

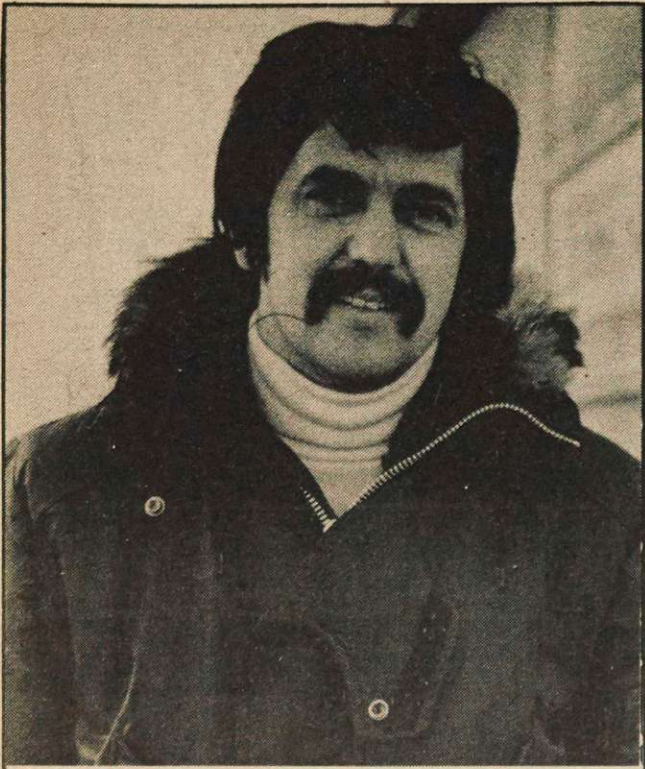
Cette solidarité syndicale ne s'est pas exprimée seulement sous la forme d'aide financière; elle a pris l'allure d'arrêts de travail dans différentes institutions de la région, de télégrammes auprès du ministère des Affaires sociales et du Conseil d'administration de l'hôpital d'Alma, d'une manifestation publique.

Voici la liste des syndicats qui ont aidé financièrement les travailleurs d'Alma: Syndicat de l'hôpital de Chicoutimi: \$39,500., Syndicat de l'institut St-Georges: \$200., Syndicat de l'Hôtel-Dieu de Roberval: \$5,000., Syndicat de l'hôpital de la Baie: \$300., Syndicat de la Villa des Lys: \$2,100., Syndicat des commis-comptables d'Alma: \$300. Syndicat des employés de CKRS: \$200., Syndicat

des professeurs du Cégep de Chicoutimi: \$75., Syndicat des enseignants du Lac St-Jean: \$400., Syndicat du centre hospitalier de Métabetchouan: \$4,000. Syndicat des enseignants du collège d'Alma: \$1,800. Syndicat des employés du collège de Jonquière: \$25. Syndicat des employés de l'hôtel-Dieu de Dolbeau: \$1,000., Syndicat du CLSC Saguenay-Nord: \$800., Syndicat des pâtes et papiers d'Alma: \$1,000.,

Foyer St-Joseph de la Baie: \$100., Employés municipaux d'Alma: \$200. Syndicat du Foyer Delage de Chicoutimi-Nord: \$300. CSS Saguenay Lac St-Jean: \$1,000., Syndicat des employés du Centre hospitalier de Jonquière: \$8,000.; Syndicat des professeurs du collège d'Alma: \$150., Syndicat des postiers: \$50., Syndicat de la Chaîne coopérative du Saguenay: \$350., Syndicat des employés manuels CSRLSJ: \$400., Syn-

dicat des employés de la CSR Lac St-Jean: \$500., Syndicat des employés de magasins de Chicoutimi: \$12., Syndicat des pâtes et cartons de Jonquière: \$100., Syndicat du Foyer de Bagotville: \$50., Syndicat des travailleurs de l'aluminium: \$500., Syndicat de la construction de Roberval: \$25., Syndicat du Foyer d'Hébertville: \$26., dons divers: \$272.39., Syndicat du centre d'entraînement à la vie de Chicoutimi: \$1,500.



Gilles Gagnon, président du syndicat de l'hôpital d'Alma.

"Le directeur général mène le Conseil d'administration de l'hôpital comme un dictateur. Nous autres, on est convaincus qu'il ne donne pas toutes les informations qu'il possède aux douze membres du Conseil d'administration. Quant aux médecins, ils aiment mieux voir l'hôpital fermé parce que c'est plus payant pour eux autres de recevoir des patients dans les cliniques en ville; ils peuvent jouer de la castonguette plus facilement".



SOGSABEC

n'entrera pas ici

